



COMPTES ANNUELS

ADMS CORMADOM

12 bis Jean Marie Chavand

69007 LYON-07

Exercice clos le : 31 décembre 2019



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Rhône-Alpes
S.A.S au capital de 508 600 euros. RCS Lyon 385 339 981 - TVA intracommunautaire n° FR 48 385 339 981 - NAF 6920Z

264 rue Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS - Tél. 04 78 05 08 03 - Fax 04 72 31 01 83 - contact@vertycal.fr
264 rue Garibaldi - 69488 LYON CEDEX 03 - Tél. 04 72 07 98 74 - Fax 04 72 00 02 24 - www.vertycal.fr

SOMMAIRE

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Rapport	5
COMPTES ANNUELS	7
Bilan Actif	8
Bilan Passif	9
Compte de résultat	10
ANNEXE COMPTABLE	13
Annexe des comptes annuels	15
DETAIL DES COMPTES	17
Bilan Actif détaillé	19
Bilan Passif détaillé	21
Compte résultat détaillé	23

RAPPORT

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

ASSOCIATION ADMS CORMADOM

Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	190 838 €
Chiffre d'affaires	€
Résultat net comptable	-40 816 €

Fait à LYON,
Le 30/06/2020.

François BERNHARD,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières (2)					
Participations et créances rattachées à des parts					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
Comptes de liaison					
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Créances redevables et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		22	300	-278	-93
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		190 816	252 788	-61 972	-25
Charges constatées d'avance (3)					
	TOTAL (III)	190 838	253 088	-62 250	-25
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	35 297	35 297		
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres	19 013	19 013		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	104 381	104 381		
Autres réserves				
Report à nouveau	-35 356		-35 356	
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 816	-35 356	-5 460	-15
<i>Situation nette</i>	<i>82 520</i>	<i>123 335</i>	<i>-40 816</i>	<i>-33</i>
Fonds propres consommables				
Subv. d'investissements sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	82 520	123 335	-40 816	-33
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	105 100		105 100	
TOTAL (IV)	105 100		105 100	
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (IV)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 219	14 505	-11 287	-78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		115 248	-115 248	-100
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (V)	3 219	129 753	-126 535	-98
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 219

129 753

COMPTE DE RÉSULTAT

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Cotisations			
Ventes de biens			
Ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		480	560
Parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	131 857		235 335
Versements des fondateurs ou cons. dotat. comptable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amorts, dépréc., prov., transferts de charges			317 779
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			6
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	131 857	480	553 680
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements			
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *	67 596	35 868	41 997
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			12 954
Salaires et traitements			350 786
Charges sociales			139 761
Dotations aux amortissements, dépréciations			
sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 298
sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			2 254
Reports en fonds dédiés	105 100		
Autres charges			2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	172 696	35 868	554 053
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-40 839	-35 388	-372
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	23	32	221
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	23	32	221

COMPTE DE RÉSULTAT

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	23	32	221
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			200
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			200
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			48
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)			152
Impôts sur les bénéfices (IX)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE <small>(I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX)</small>	-40 816	-35 356	
TOTAL DES PRODUITS	131 880	512	554 101
TOTAL DES CHARGES	172 696	35 868	554 101
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-40 816	-35 356	

* Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

152

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 190 838,27 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -40 815,65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une subvention d'un montant de 131 857 euros a été perçue au cours de l'exercice.

Cette subvention couvre les charges engagées à hauteur de 27 %.

Les charges engagées s'élevaient à 99 101 euros (31 505 euros en 2018 et 67 596 euros en 2019), les fonds dédiés s'élevaient à 105 100 euros au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entité constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêt des comptes de l'entité, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont également été établis suivant le règlement CRC 99-01.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Immobilisations Corporelles					
Immobilisations Financières (2)					
	TOTAL (I)				
Comptes de liaison					
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances (3)					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		22	300	-278	-93
401SMD SMD LYON					
46760000 JEAN RIONDET			300		-93
46780000 GROUPE LYRE		22			
Disponibilités		190 816	252 788	-61 972	-25
51210000 CAISSE D EPARGNE		183 914	245 910	-61 995	-25
51211000 C E LIVRET A		87	87	1	1
51211200 CSL ASSOCIATION		6 815	6 792	22	
	TOTAL (III)	190 838	253 088	-62 250	-25
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	35 297	35 297		
10200000 REAFF RESULTAT	35 297	35 297		
Autres fonds propres	19 013	19 013		
10260000 SUBVENTION INVESTISSEMENT	19 013	19 013		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	104 381	104 381		
10680000 AUTRES RÉSERVES	104 381	104 381		
Report à nouveau	-35 356		-35 356	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-35 356		-35 356	
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 816	-35 356	-5 460	-15
<i>Situation nette</i>	82 520	123 335	-40 816	-33
TOTAL (I)	82 520	123 335	-40 816	-33
TOTAL (II)				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds dédiés	105 100		105 100	
19410000 FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTION	105 100		105 100	
TOTAL (IV)	105 100		105 100	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (IV)				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 219	14 505	-11 287	-78
401FDEPLAC DEPLACEMENT	19		19	
401SMD SMD LYON		11 505	-11 505	-100
40810000 FOURNISSEURS FNP	3 200	3 000	200	7
Autres dettes		115 248	-115 248	-100
46780000 GROUPE LYRE		115 248	-115 248	-100
TOTAL (V)	3 219	129 753	-126 535	-98
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 219

129 753

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Cotisations			
Ventes de biens			
Ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		480	560
70800700 COTISATIONS/ADHESIONS		480	560
Parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	131 857		235 335
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	131 857		
74000100 SUBVENTION ARS			235 135
74000300 SUBVENTION MAIRE DE SOLAIZE			200
Versements des fondateurs ou cons. dotat. consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amorts, dépréc., prov., transferts de charges			317 779
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT			2 332
79110000 REFACTURATION ASSOCIATION			306 677
79120000 REMBOURSEMENT CPAM			6 446
79130000 AIDE À L'EMBAUCHE			1 900
79140000 AVANTAGE EN NATURE			424
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			6
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE			6
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	131 857	480	553 680
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements			
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *	67 596	35 868	41 997
60400000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES	34 200		
60630000 FOURNITURE D' ENTRETIEN ET PET	13 809		302
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		165	94
61110000 FORFAIT PSYCHOLOGIQUE			135
61320000 LOCATION IMMOBILIERE		50	11 012
61322000 LOCATION GARAGE			-7 680
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPRO.			4 505
61560000 MAINTENANCE			798
62100000 MAD PERSONNEL MATERIEL	14 833	31 505	13 223
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	1 200	1 332	8 497
62261000 HONORAIRES CAC	2 960	1 800	2 280
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	50	50	50
62280000 FORMATION			2 280
62340000 CADEAUX CLIENTELE			25
62510000 DEPLACEMENTS ET VOYAGES	234	246	2 803
62570000 RECEPTIONS	142	184	287
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUN	108	86	2 718
62620000 INTERNET			581
62700000 SERVICES BANCAIRES	60	70	88
62810000 COTISATIONS ADHESIONS		300	
Aides financières			

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
Impôts, taxes et versements assimilés			12 954
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES			9 929
63330000 FORMATION PRO CONTINUE			2 829
63580000 TAXES CRL			196
Salaires et traitements			350 786
64100000 SALAIRE BRUT			337 869
64120000 CONGES PAYES			5 880
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS			2 194
64140000 INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS			634
64141000 IJSS			4 209
Charges sociales			139 761
64510000 COT URSSAF POLE EMPLOI			95 784
64530000 COTISATIONS MUTUELLES			1 674
64540000 COTISATIONS RETAITES			29 706
64580000 CHARG/CONGES PAYES			1 427
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL			1 725
64770000 TICKET RESTAURANT			9 446
Dotations aux amortissements, dépréciations sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 298
68112000 DOTATIONS AUX AMORT IMMO CORP			6 298
sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			2 254
68150000 DOT PROV RISQ CHARGES EXPL.			2 254
Reports en fonds dédiés	105 100		
68900000 ENGAGEMENTS À RÉALISER	105 100		
Autres charges			2
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE			2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	172 696	35 868	554 053
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-40 839	-35 388	-372
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	23	32	221
76400000 REVENU VMP	23	32	221
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	23	32	221
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	23	32	221
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			200
77180000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION			200

COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			200
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			48
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST			48
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)			152
Impôts sur les bénéfices (IX)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE (I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX)	-40 816	-35 356	
TOTAL DES PRODUITS	131 880	512	554 101
TOTAL DES CHARGES	172 696	35 868	554 101
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-40 816	-35 356	

* Y compris :
 Redevances de crédit-bail mobilier
 Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

152

Jean RIONDET
Président de l'ADMS

à

RSM RHONE ALPES
2 BIS RUE TETE D'OR
69 006 LYON

Lyon, le 28 Septembre 2020

Madame le Commissaire aux Comptes,

Cette lettre vous est adressée, en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'association ADMS (ci-après les états financiers). Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association le 28 septembre 2020 et font apparaître à cette date des capitaux propres de 82 520 euros, y compris un déficit de 40 816 euros.

En tant que responsables de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'association.
3. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, **notamment au titre du Covid-19**, survenu depuis la date de clôture de l'exercice qui nécessiterait un traitement comptable des comptes ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport financier.

Les événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes et du rapport financier présenté à l'assemblée en particulier ceux liés au Covid-19 feront l'objet d'une communication sur l'exposition de l'association aux incidences de cette épidémie à l'assemblée qui procèdera à l'approbation des comptes.

4. Nous avons pris connaissance de l'état des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées, joint en annexe. Nous considérons que l'incidence de ces anomalies prises individuellement ou globalement, n'est pas significative sur les états financiers pris dans leur ensemble.

5. Nous avons mis à votre disposition :

- tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
- tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les comptes ;
- tous les procès-verbaux des assemblées générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice clos en 2019 et jusqu'à la date de cette lettre.

6. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.

7. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables reflètent les intentions de la direction sur la capacité de l'association à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

8. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes suspectées ou avérées, et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers ;
- b. d'allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

9. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les comptes.

10. Nous n'avons pas connaissance d'insuffisance significative de contrôle interne, de faiblesse ou de déficience majeures.

11. Toutes les opérations de l'exercice clos en décembre 2019 et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les comptes, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan. Il n'existe aucun :

- accord conclu avec des établissements financiers et susceptible de restreindre les disponibilités de l'association ou ses lignes de crédit,
- tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de l'association (et notamment les conventions réglementées).

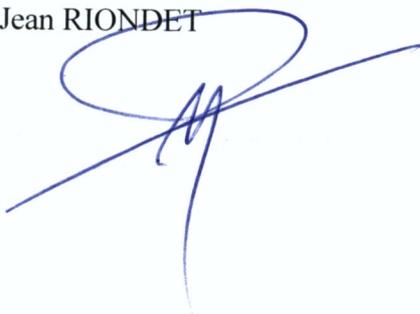
12. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

13. L'association est effectivement propriétaire de tous les actifs qui figurent dans les comptes. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisse et banques, sont inclus dans les comptes. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'association sont explicitement indiqués dans les comptes. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle.
14. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les comptes. Nous avons soigneusement examiné, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos comptes sont adéquates.
15. Tous les fonds dédiés ont été, au mieux de notre connaissance, correctement identifiés et évalués à la clôture de l'exercice.
16. L'association s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les comptes de façon significative (bilan ou hors-bilan).
17. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation autres que ceux déjà pris en compte dans les comptes, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.
18. Au cours de l'exercice, l'association n'a détenu aucune créance sur l'un de ses administrateurs ou dirigeants (directeur général, ou directeur) et n'a accordé aucune garantie en leur faveur.
19. Toutes les informations comptables et financières adressées ou mises à la disposition des membres à l'occasion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Jean RIONDET





RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ADMS

Association pour le Développement des Services
Médico-sociaux à Domicile

Siège Social: 12 bis rue JM CHAVANT
69 007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019



A l'assemblée des membres de l'association ADMS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



L'association perçoit des subventions de fonctionnement pour la réalisation de projets déterminés tel que mentionné dans le paragraphe « faits significatifs » de l'annexe. Nous nous sommes assurés du correct traitement comptable de ces subventions.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 28 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 septembre 2020
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Evelyne Chansavang', written over a faint horizontal line.

Représenté par Evelyne CHANSAVANG
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

BILAN ACTIF

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières (2)					
Participations et créances rattachées à des parts					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
Comptes de liaison					
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Créances redevables et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		22	300	-278	-93
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		190 816	252 788	-61 972	-25
Charges constatées d'avance (3)					
	TOTAL (III)	190 838	253 088	-62 250	-25
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	35 297	35 297		
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres	19 013	19 013		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	104 381	104 381		
Autres réserves				
Report à nouveau	-35 356		-35 356	
Excédent ou déficit de l'exercice	-40 816	-35 356	-5 460	-15
<i>Situation nette</i>	<i>82 520</i>	<i>123 335</i>	<i>-40 816</i>	<i>-33</i>
Fonds propres consommables				
Subv. d'investissements sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	82 520	123 335	-40 816	-33
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	105 100		105 100	
TOTAL (IV)	105 100		105 100	
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (IV)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 219	14 505	-11 287	-78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		115 248	-115 248	-100
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (V)	3 219	129 753	-126 535	-98
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	190 838	253 088	-62 250	-25

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 219

129 753

COMPTE DE RÉSULTAT

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Cotisations			
Ventes de biens			
Ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		480	560
Parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	131 857		235 335
Versements des fondateurs ou cons. dotat. comptable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amorts, dépréc., prov., transferts de charges			317 779
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			6
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	131 857	480	553 680
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements			
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *	67 596	35 868	41 997
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			12 954
Salaires et traitements			350 786
Charges sociales			139 761
Dotations aux amortissements, dépréciations			
sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 298
sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			2 254
Reports en fonds dédiés	105 100		
Autres charges			2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	172 696	35 868	554 053
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-40 839	-35 388	-372
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	23	32	221
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	23	32	221

COMPTE DE RÉSULTAT

ADMS CORMADOM

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	23	32	221
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			200
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			200
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			48
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)			152
Impôts sur les bénéfices (IX)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE <small>(I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX)</small>	-40 816	-35 356	
TOTAL DES PRODUITS	131 880	512	554 101
TOTAL DES CHARGES	172 696	35 868	554 101
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-40 816	-35 356	

* Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

152

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 190 838,27 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -40 815,65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une subvention d'un montant de 131 857 euros a été perçue au cours de l'exercice.

Cette subvention couvre les charges engagées à hauteur de 27 %.

Les charges engagées s'élevaient à 99 101 euros (31 505 euros en 2018 et 67 596 euros en 2019), les fonds dédiés s'élevaient à 105 100 euros au 31 décembre 2019.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entité constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêt des comptes de l'entité, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont également été établis suivant le règlement CRC 99-01.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ADMS

Association pour le Développement des Services
Médico-sociaux à Domicile
Siège Social: 12 bis rue JM CHAVANT
69 007 LYON

RAPPORT SPECIAL **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé:

1°) Avec l'association SMD, membre de votre conseil d'administration :

L'association SMD a mis à disposition de l'association ADMS du personnel.
Cette prestation a été facturée par l'association SMD pour un montant de 14 832,57 euros.

2°) Avec l'association ALERTE, membre de votre conseil d'administration :

L'association ALERTE a mis à disposition de l'association ADMS du personnel et lui a fourni du matériel dans le cadre du projet « veille santé à domicile »
Cette prestation a été facturée par l'association ALERTE pour un montant de 16 086,90 euros.

Lyon, le 28 septembre 2020
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Evelyne CHANSAVANG
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON